

MARS
2021

N° 43

B M

BULLETIN
MUNICIPAL



www.sainte-fereole.fr



- INFOS COMMUNALES
- EDITO



A LA UNE

DOSSIER FINANCES

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
- BUDGET PRIMITIF 2021



ACTUALITÉS



PERSPECTIVES



EN BREF



LE COIN DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS MUNICIPAUX



LE CARNET



- LES NOUVELLES INSTALLATIONS
- L'AGENDA



INFOS COMMUNALES

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES LES 13 ET 20 JUIN 2021

Les élections régionales et départementales se dérouleront le 13 juin 2021 pour le premier tour et le 20 juin 2021 pour le second tour.

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations établies en France (possibilité strictement limitée à ce scrutin). Les mandants et mandataires devront être inscrits sur la liste électorale de la même commune.

Vous élisez le même jour :

- les conseillers régionaux de Nouvelle Aquitaine
- 2 conseillers départementaux (et leur suppléant) du canton d'Allasac



INFOS À RETENIR :

- Les élections ont lieu à la **GRANDE SALLE - Allée Antoine Valéry** ;
- Vous devez vous présenter au bureau de vote figurant sur votre carte électorale muni d'une pièce d'identité (avec photo) ;
- Vous devez voter sans rature ni rajout ;
- Vous aurez deux enveloppes (une pour le scrutin régional et une pour le scrutin départemental) ;
- Si vous votez par procuration (deux maxi par électeur), elle doit être établie auprès, soit du commissariat de police, soit de la gendarmerie, soit du tribunal d'instance. Vous pouvez télécharger l'imprimé (cerfa n° 14952*01) sur le site www.service-public.fr. Il devra être complété, imprimé, et déposé auprès des autorités compétentes.

Nouveauté ! Vous pouvez établir votre procuration sur Internet, via le site « Maprocuration.gouv.fr ». Cette téléprocédure sera ouverte au public à compter du 6 avril 2021.

ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT : ARRIVÉE DE LA FIBRE À SAINTE-FÉRÉOLE

#saintefereoleconnectee

L'accès au très haut débit est piloté par l'agglomération de Brive dont la commune fait partie. Pour permettre cet accès, le choix technique repose sur l'installation de la « fibre » (fibre optique). Sur toute la zone de l'agglomération dite zone AMI, c'est Orange qui déploie le réseau de câbles de fibre. Depuis quelques semaines, le déploiement avance sur la commune selon les zones indiquées ci-dessous. La fibre est posée le long des routes sur des poteaux, ponctuée de points de raccordement auxquels les foyers peuvent se raccorder.

Concernant les opérateurs : vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre adresse en vous connectant sur le site de votre opérateur, ou d'un autre opérateur.

Vous pouvez également les contacter à ces numéros :

Pour Orange : 3990

Pour SFR : 1023

Pour Free : 3244

Pour Bouygues : 01 79 35 62 12

(cette liste n'est pas exhaustive)

Vous pouvez changer d'opérateur pour permettre votre installation fibre si votre opérateur vous indique une non-éligibilité. Un rendez-vous vous sera proposé afin qu'un technicien se rende sur place pour procéder à l'installation. Le créneau proposé est généralement de 3 heures. La précision de l'adresse est très importante. Dans tous les cas, un maximum de précisions quant à votre situation géographique sera toujours utile lors de la prise de rendez-vous du technicien, pour organiser sa venue et vérifier les points de raccordements les plus proches. L'intervention consiste à dérouler le câble, du point de raccordement à votre habitation, soit par les gaines enterrées existantes (téléphone) soit par les poteaux en aérien. Le raccordement jusqu'à votre habitation s'entend jusqu'à la prise de votre « box ».

VILLE AIDANTE FRANCE ALZHEIMER

La commune de Sainte-Féréole, comme la plupart des communes corréziennes, a signé un partenariat avec l'association FRANCE ALZHEIMER CORREZE (FAC). En effet les proches des malades atteints de cette maladie ou d'autres maladies apparentées sont dépourvus et ne savent pas toujours où trouver de l'aide car « UN MALADE, C'EST TOUTE UNE FAMILLE QUI A BESOIN D'AIDE ». Ce partenariat se traduit par la « CHARTE VILLE AIDANTE » qui prévoit diverses prestations assurées par l'association en soutien aux personnes concernées. La commune intervient comme facilitateur aux opérations programmées par la FAC.

FRANCE ALZHEIMER et maladies apparentées - 19 Corrèze

Où : 50, rue Colonel Vaujour - 19100 - Brive

Quand : du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél. : 05 55 17 70 76



L'ESPÉRANCE

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Depuis maintenant un an, nous vivons un épisode viral sans précédent dans l'histoire de l'humanité dans la mesure où la planète entière est touchée.

Bien entendu, je n'ajouterai pas ma voix aux torrents de commentaires qui charrient les avis les plus iconoclastes non autorisés et souvent très simplistes. Dans ce monde incertain, notre gouvernement essaie, non sans grandes difficultés, de conjuguer au quotidien poursuite des activités et mesures de protection.

Dans la mythologie, quand **Pandore** ouvrit la boîte aux maléfices, tous les maux s'abattirent sur la Terre : maladies, famines, pandémies. Mais, restée prisonnière au fond de la jarre, il y avait **l'Espérance**.

Et voilà qu'enfin elle renaît avec la mise au point de plusieurs vaccins.

Dans ce contexte, la nouvelle équipe municipale s'est beaucoup investie dans la mise en place des barrières sanitaires dans tous les espaces publics.

Mais elle a aussi, au nom de l'Espérance, poursuivie la mise en place des infrastructures visant à améliorer notre quotidien. Elle réalise ainsi, comme elle le fait maintenant depuis 5 mandatures, les engagements pris pendant la période électorale.

C'est aujourd'hui un vrai foisonnement de dossiers dont vous trouverez la description dans les bulletins municipaux.

Je vous en laisse apprécier l'étendue et la diversité :

- Achèvement de 3 cabinets médicaux supplémentaires à la Maison Médicale avec installation d'un médecin spécialiste,
- Avancement de la Résidence Autonomie pour bien vieillir dans sa commune en centre-bourg,
- Création d'un nouveau restaurant scolaire avec mise en place d'un self-service,
- Réfection des courts de tennis avec pose d'une fresque en fond de courts,
- Rénovation complète des deux stades avec mise en place d'un arrosage sur nappe profonde (60 mètres),
- Mise en place dans les locaux de la Poste d'une Maison France Services pour rendre le numérique accessible à tous,
- Programme routier annuel,
- Production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation collective (100 KW),
- Production d'énergie par géothermie profonde (130 mètres) (150 KW),
- Suppression des énergies carbonées (école et bâtiments communaux),
- Rénovation totale de la place Pierre Chaumeil (en 2022-2023) avec l'achat en cours de bâtiments pour en faire une place commerciale.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale, élus et salariés, qui sont totalement engagés pour que notre commune soit agréable à vivre et attractive. Loin de la pandémie, nous inscrivons notre action dans ce qui restait de plus précieux au fond de la boîte de Pandore : l'ESPÉRANCE.

Bien amicalement.

Henri SOULIER



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

UNE ANNÉE IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Comme toutes les collectivités territoriales, la commune de Sainte-Féréole a été impactée en 2020, par la pandémie et la crise sanitaire, que nous traversons encore.

Fermeture de services au public, équipements nouveaux, réorganisation de services... les services se sont adaptés et ont dû appliquer les mesures réglementaires qui se sont imposées.

Malgré cela, les actions prévues ont été menées et la réalisation du budget 2020 a été maîtrisée. Le budget est constitué de :

- la section de fonctionnement permettant de gérer le quotidien et le fonctionnement courant
- la section d'investissement liée aux projets d'investissement (patrimoine, immobilier, travaux, infrastructures..)



FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT**
1 087 371,44 €

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**
1 392 062,39 €

EXCEDENT
304 690,95 €

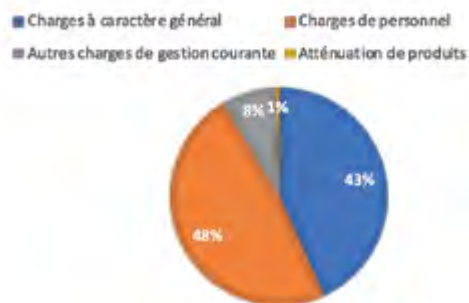
> Le résultat entre dépenses et recettes est positif avec un excédent de 304 690,95 euros.

Entre 2019 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 1 %, et les recettes de fonctionnement ont baissé de 7,5 % essentiellement à cause de la crise sanitaire.

RÉPARTITION RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



RÉPARTITION DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



Le coût brut de la crise sanitaire en 2020 est de **35 100 €**

- baisse de recettes de **23 600 €** (entrées piscine, garderie, cantine, locations salles...)

- nouvelles dépenses de **11 500 €** (masques, produits, repas enfants de parents mobilisés par le covid...)

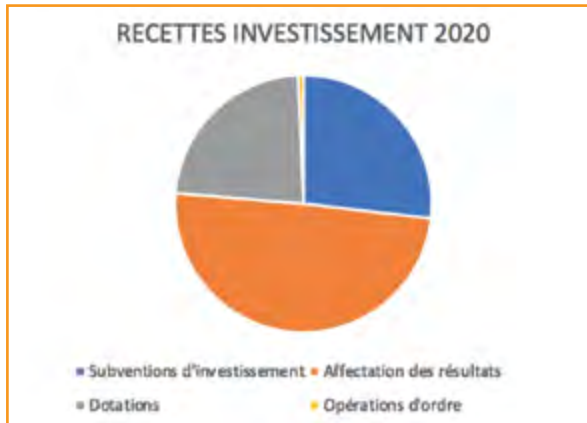
Toutefois la mairie n'a pas recruté les surveillants de baignade de la piscine (- 10 000 €)



INVESTISSEMENT

LES OPERATIONS 2020 :

- La réfection des courts de tennis et des abords
- L'achat du chai
- L'aménagement du 2nd étage de la Maison Médicale
- La poursuite de l'opération «Résidence Autonomie»
- Le dessouchage de la Porte des Saulières
- Les travaux de voirie communale
- La poursuite de l'opération «Ecole Numérique»



DÉPENSES : 575 820,48 €
RECETTES : 804 376,84 €
 =
EXCEDENT : 228 556,36 €
pour l'exercice 2020

Il faut tenir compte des restes à réaliser de 749 449 € en dépenses et 561 434 € en recettes, ce qui donne un besoin de financement de 188 015 €

L'excédent de la section d'investissement est donc de
 $228\,556,36\text{ €} - 188\,015\text{ €} = 40\,541,36\text{ €}$



EN SYNTHÈSE

**EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT**
304 690,95 €

Le compte administratif 2020 s'établit ainsi

Résultat de fonctionnement : + 304 690,95 €
Résultat d'investissement : + 40 541,36 €
Soit un résultat global de = 345 232,31 €

Le résultat de fonctionnement permet de financer les investissements en évitant le recours à l'emprunt. Comme elle l'avait fait en 2019 en finançant à 43,8 % ses dépenses d'équipements par l'autofinancement - là où les communes de même catégorie ont pu y consacrer 28,9 % en Corrèze, 30,3 % en Nouvelle Aquitaine et 27 % en France. Source DGFIP - la commune poursuit ses efforts... et a pu, cette année encore, assumer son choix de :

👍 ZERO ENDETTEMENT



BUDGET PRIMITIF 2021

FAVORISER LES SERVICES AUX FLÉGEOLOIS

Projets en faveur de services à la population, rigueur de gestion et investissements d'avenir, seront les lignes de conduite du budget 2021 malgré le contexte inédit que le monde traverse.



RIGUEUR DE GESTION

Parce que les investissements ne sont durablement possibles qu'à partir d'une rigueur de gestion, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'efforts : - 1,3 %

Dépenses de fonctionnement :



DES CHARGES EN BAISSÉ

- > Les charges à caractère général proposées en baisse de 7,9 % (439 630 €)
- > Les charges de gestion courante proposées en baisse de 12 % (554 760 €)



DES CHARGES DE PERSONNEL contenues intégrant notamment de nouveaux services au public tels que la Maison France Services (avec l'Agence Postale communale) qui ouvrira en 2021.



BIEN GÉRER POUR INVESTIR

Un Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'investir pour l'avenir **308 427,10 €**



DES PROJETS 2021 POUR DES SERVICES ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE

- La Maison France Services et agence postale communale
- Construction de la maison de l'autonomie
- Réaménagement de la restauration scolaire démarrage des travaux fin juin 2021
- Travaux de voirie
- Réfection des stades et système d'arrosage éco autonome
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (photovoltaïques et pompe à chaleur)
- Acquisitions foncières

La section investissement permet également de régler des travaux de l'année précédente non facturés.



DES RECETTES EN AUGMENTATION liées à la mobilisation de subventions et de dotations

Pour financer les investissements et les projets nouveaux : Ainsi la Maison France Services et l'Agence Postale communale font l'objet de financements importants de l'Etat.

Par ailleurs les travaux programmés font l'objet de financements dans le cadre de la convention triennale avec le Département et de financements de l'Etat.



AUCUNE AUGMENTATION DES IMPOTS (TAUX MAINTENUS)

- Taxe d'habitation : 10,56 % (taux gelé par la loi jusqu'en 2023)
- Taxe foncière : 15,84 % (voir encadré sur changement du mode de calcul)
- Taxe foncière non bâti : 62,40 %

PAS D'EMPRUNT... DETTE = 0 €

LES INVESTISSEMENTS

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Restes à réaliser	Nouvelles	TOTAL	Restes à réaliser	Nouvelles	TOTAL
Mobilier divers (mobilier maison médicale, pots place des marchés...)		21 500,00	21 500,00			
Voirie - Marché public	2 200,00	67 600,00	69 800,00	40 000,00	22 500,00	62 500,00
Travaux bâtiments communaux	6 000,00	14 000,00	20 000,00			
Réfection des murets en pierres sèches	1 080,00	2 800,00	3 880,00			
Participation éclairage public	15 000,00	11 000,00	26 000,00			
Maison médicale 2nd étage	60 570,00	500,00	61 070,00			
Terrain maison commune (frais notariés)	1 500,00		1 500,00			
Adressage et numérotage		500,00	500,00	9 500,00		9 500,00
Réfection restaurant scolaire	20 132,00	360 000,00	380 132,00		165 054,00	165 054,00
Réfection court de tennis	72 638,00	7 400,00	80 038,00	9 000,00	10 000,00	19 000,00
Maison commune	568 329,00	11 771,00	580 100,00	402 934,00		402 934,00
Acquisitions foncières	2 000,00	169 500,00	171 500,00		54 000,00	54 000,00
Panneaux lumineux				37 600,00		37 600,00
Eclairage stades				62 400,00		62 400,00
Régularisation achat terrains		600,00	600,00		240,00	240,00
Travaux voirie régie		30 000,00	30 000,00			
Véhicule		10 000,00	10 000,00			
Programme Ecole Numérique		2 652,00	2 652,00		1 105,00	1 105,00
Arrosage et réfection des stades		240 000,00	240 000,00		165 000,00	165 000,00
Maison France services et Agence Postale Communale :						
- Travaux		96 000,00	96 000,00		64 000,00	64 000,00
- Matériel informatique		10 000,00	10 000,00		3 300,00	3 300,00
Rénovation énergétique bâtiments communaux (uniquement photovoltaïque)		278 200,00	278 200,00		155 000,00	155 000,00
Acquisition camion		50 000,00	50 000,00			

INFORMATION

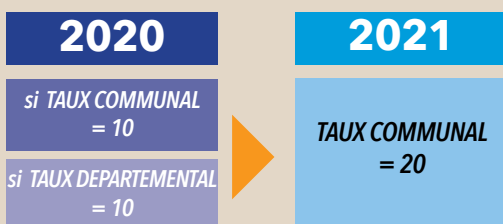


CHANGEMENT DU MODE DE CALCUL DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Refonte de la fiscalité locale : l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Afin de compenser cette perte de recette pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est basculée aux communes.

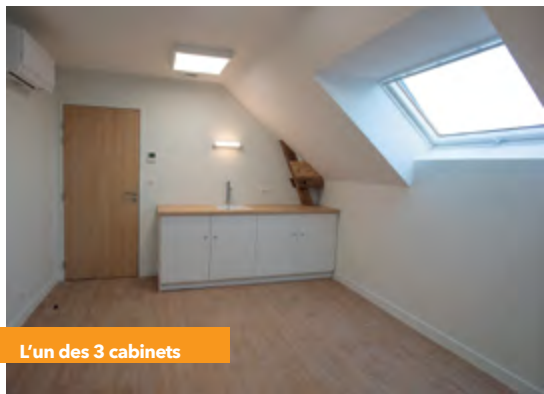
En 2021 la commune doit donc intégrer cet aspect dans le vote du taux communal de la taxe foncière des propriétés bâties en ajoutant le taux départemental de cette taxe.

Vous ne verrez donc qu'un seul taux sur votre feuille d'impôts. Ce point ne change pas le résultat comme l'indique l'exemple ci-dessous :



En 2021 le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15,84 % en 2020) intégrera donc le taux départemental (21,35 % en 2020).
Un seul taux apparaîtra : 37,19 %
Pas d'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

LA MAISON MÉDICALE ENTIÈREMENT AMÉNAGÉE



L'un des 3 cabinets

Les travaux d'aménagement du 2nd étage de la Maison Médicale sont à présent terminés.

Ce sont désormais trois cabinets supplémentaires et une salle d'attente qui sont prêts pour accueillir de nouveaux professionnels de santé et compléter ainsi l'offre de soins au service de la population.

Le montant de l'investissement est de 66 000 euros HT (travaux et honoraires).

Cette opération a été entièrement financée par les fonds propres de la commune.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE...



Travaux de la Résidence Autonomie

Les travaux de construction de la Résidence Autonomie avancent, malgré les intempéries. Au centre de la photo, la maison commune, et à sa gauche, le dernier pavillon sorti de terre.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux doivent commencer à la mi-juin par le gros œuvre sans que cela ne gêne ni n'empêche la continuité du service de cantine jusqu'au départ des enfants pour les grandes vacances. L'appel d'offres auprès des entreprises s'est conclu début mars.

- A la rentrée des classes de septembre 2021:
 - ✓ les repas seront toujours pris dans les salles de la cantine actuelle qui seront isolées hermétiquement de la zone chantier
 - ✓ les repas ne seront plus réalisés à Sainte Féréole mais dans la cuisine d'une commune voisine ; ils seront acheminés dans le respect des normes d'hygiène ; le cuisinier travaillera avec ses collègues de l'autre restaurant scolaire.
 - ✓ deux services seront mis en œuvre dès la rentrée de septembre ; dès à présent une réflexion s'engage sur le sujet (rotation des classes, surveillance à l'intérieur de la cantine et dans la cour,...).

- A la rentrée des congés d'hiver 2022 (fin février-début mars) :

- ✓ Les travaux seront terminés, la nouvelle cuisine et le nouveau self installés.
- ✓ Deux services seront toujours en fonctionnement suivant les expérimentations menées dans la phase travaux et donc les conclusions tirées.
- ✓ Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour moderniser le système d'inscription, de pointage et de facturation ; le nouveau système doit permettre une inscription plus fluide pour les familles.

✉ Pour mémoire, l'investissement pour la rénovation du restaurant scolaire est estimé à 400 000 €.

DES COURTS DE TENNIS RÉNOVÉS

Un des deux courts extérieurs a été entièrement refait, y compris le soubassement ; l'autre a été repeint. Environ la moitié de la clôture a été changée, les arbres devant la halle de sport ont dû être enlevés car les racines mettaient en danger la structure.

Une bâche a été posée devant la Halle des sports. Concept innovant d'effet miroir, elle représente le bourg et ses environs immédiats. Conçue et attachée spécialement pour résister au vent, cette bâche donne le sentiment, au promeneur ou au joueur, de la présence du bourg, quel que soit le côté où se porte le regard.



Le court de tennis rénové et bâche miroir



**Mathieu Bourg,
Président du Club de tennis**

Mathieu Bourg, président du Tennis club de Sainte-Féréole, a exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la rénovation des courts extérieurs de tennis. Le président a déclaré lors d'une interview : « *Nous faisons des envieux parmi les communes et clubs de tennis voisins ; la rénovation est de grande qualité, le cadre de jeu est extrêmement agréable et nous avons beaucoup apprécié la réponse rapide de la mairie lorsque la question des travaux a été posée.* »

Le club de tennis est dynamique : il compte aujourd'hui 70 adhérents dont 20 jeunes de 4 à 18 ans. Malheureusement, les activités sont arrêtées du fait de la crise épidémique.

Mathieu Bourg compte bien organiser une inauguration avec une animation-démonstration de jeu pour marquer à la fois la reprise des échanges et cet espace moderne, rénové. Si le temps avait été clément, Mathieu et Vincent auraient d'ailleurs bien terminé l'entretien en tapant une balle ; c'est là une autre histoire et ce n'est que partie remise.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Travaux	62 332,00	Subvention CD19	9 000,00
Maître d'œuvre	3 575,00	Subvention FFT (Fédération Française de Tennis)	10 000,00
TOTAL H.T.	65 907,00	Reste à charge de la commune	60 088,40
TOTAL T.T.C.	79 088,40	TOTAL T.T.C.	79 088,40

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN PERSPECTIVE

La municipalité inscrit son action dans la voie raisonnée du développement durable. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques avenue du 8 mai sont terminés. Les poteaux et fils disgracieux ont été enlevés et remplacés par des candélabres modernes, à leds, qui permettent des économies d'énergie appréciables.

La mise en place de l'éclairage à leds dans l'ensemble du bourg est à l'étude et sera réalisée dans les prochains mois.

Dans ce même esprit, les horaires de fonctionnement de l'éclairage public hors bourg ont été revus :

- allumage automatique à la tombée de la nuit et extinction à 21 heures (heure d'hiver) et à 22 heures (heure d'été),
- allumage à 6 heures (heure d'hiver) et à 7 heures (heure d'été) pour une extinction automatique à la levée du jour



RÉNOVATION DES DEUX STADES DE FOOTBALL

La nécessité de la rénovation complète des stades s'est imposée aux élus qui ont étudié la meilleure solution : pelouse synthétique ou classique en fonction des études de faisabilité liée à la gestion de l'eau. Il est en effet nécessaire de réaliser un entretien régulier des pelouses par un système d'irrigation qui ne peut être assuré actuellement, compte-tenu d'une consommation d'eau potable excessive qui génère également une facturation d'assainissement.

Une recherche d'eau a été effectuée par un sourcier au mois de juin 2020 qui conclut à l'existence de nappes profondes d'eau naturelle qui offrent la possibilité de réaliser un forage permettant l'installation d'un procédé d'irrigation raisonnée très économe qui garantira le maintien de la pelouse en état, même l'été, sans prendre sur les précieuses réserves d'eau potable.

En effet, un stockage d'eau enterré sera mis en œuvre et l'eau pompée à plus de 50 mètres de profondeur.

Compte-tenu de la présence de ces nappes souterraines, le conseil municipal du 25 septembre 2020 a décidé d'engager l'opération de réaménagement des deux stades en profondeur et de manière durable, dans une démarche raisonnée, avec système d'arrosage économe intégré. Un premier forage a été réalisé en février afin de s'assurer de la présence d'eau souterraine et d'un débit suffisamment important. Ce forage est concluant, les travaux peuvent donc être lancés. L'installation doit comporter un local technique avec un système de pompage de la nappe et un second pour le système de pompage pour arroser le stade. Une cuve enterrée sera positionnée entre les deux stades afin de prévoir une répartition de part et d'autre.

Le montant estimatif des travaux (honoraires et travauxTTC)	240 000 €
<i>Le plan de financement est le suivant :</i>	
Conseil Départemental 19	60 000 €
Etat (DETR)	60 000 €
CABB (FST)	30 000 €
FCTVA	39 369 €
Reste à charge commune	50 631 €

Le sourcier délimite le périmètre de forage



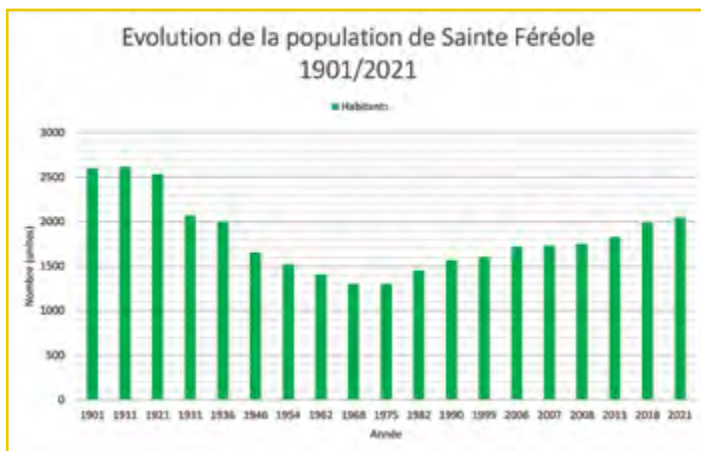
Le forage



DÉMOGRAPHIE

La publication des chiffres de la population par l'INSEE, chaque début d'année donne lieu à beaucoup de questions et quelques surprises. Qu'en est-il pour notre commune de Sainte-Féréole ? Comment la commune a évolué au cours des dernières années ?

Au 1^{er} janvier 2021, la population légale municipale est de 1 989 habitants (chiffres de l'INSEE arrêtés au 1^{er} janvier 2018). **La population totale est de 2 033 habitants** (en intégrant les étudiants, les personnes de la commune résidant en EHPAD par exemple).



> **La commune franchit donc un seuil, celui des 2 000 habitants, jamais retrouvé depuis les années 1936-1939.**

Ce seuil a été franchi sous l'effet conjugué de deux facteurs : d'une part un solde naturel positif (le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès) et d'autre part de nouvelles installations de foyers dans notre commune. La commune a gagné 161 habitants soit + 8,81% sur la période 2013-2018.

Cette progression de population s'inscrit dans une trajectoire régulière depuis près de 20 ans.

C'est avec beaucoup de plaisir que la commune accueille chaque année des familles, couples, ou personnes qui font le choix de vivre à Sainte-Féréole pour ses nombreux atouts et sa position géographique.

La commune se distingue par sa croissance démographique annuelle de 1,7 %, parmi les plus élevées de la Corrèze. Sainte-Féréole est surtout marquée par une diversité et un certain équilibre de sa démographie :

- ✓ Les 25-64 ans, représentent près de 55 % de la population totale. Ce nombre de 1 065 personnes est un beau marqueur de notre population
- ✓ Près de 25 % des habitants ont moins de 25 ans,
- ✓ 20,5 % ont plus de 65 ans.

DE NOUVEAUX PROJETS À L'ÉTUDE

Équilibrée et attractive, la commune poursuivra en 2021 les projets engagés au service de tous et de chacun de vous, dans le cadre d'un développement harmonieux et maîtrisé.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET INVESTIR POUR L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE, ACTRICE AU SEIN DE SON TERRITOIRE

Sainte-Féréole est une commune attractive et entend conforter cet aspect en poursuivant l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Aussi la municipalité travaille actuellement sur des investissements porteurs d'avenir et structurants pour notre territoire. Nous souhaitons évoquer ces dossiers en gestation. Dans un prochain «Bulletin municipal», nous serons en mesure d'en faire une description plus complète et plus précise. La volonté de la commune est de poursuivre le développement des commerces et son rayonnement dans sa vocation de centre bourg. Trouver des commerces de proximité, une vie locale, des animations, reste un atout important pour la commune. Pour cela nous concentrerons nos efforts sur deux axes : des aménagements et équipements en centre bourg, et la transition énergétique.

- **La place Pierre Chaumeil en centre bourg.** Les pourparlers pour l'achat de deux maisons de la place sont bien avancés. Il s'agira ensuite de permettre l'ouverture de nouveaux commerces dans des locaux

adaptés et neufs. Parallèlement, l'aménagement de la place sera repensé y compris du point de vue paysager ; une végétalisation plus grande du bourg est aussi en réflexion.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROXIMITÉ

- **Produire de l'électricité en auto-consommation collective, c'est à dire être autorisé à produire de l'électricité pour son propre compte.** La commune pourrait devenir productrice d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques installés au stade sur une ombrière, sur le toit plat de l'école maternelle ou encore sur le toit de l'atelier communal. Cette production serait en grande partie utilisée pour le fonctionnement des bâtiments communaux, d'autant que les chaudières à fuel ou au gaz vont être abandonnées. Par exemple, les 47000 Kwh consommés par la Grande salle et la Halle des sports seront entièrement produits sur place. Bien sûr, il y aura ainsi des économies réalisées sur le fonctionnement. **C'est ainsi un projet fort et raisonné dans le cadre du développement durable.**

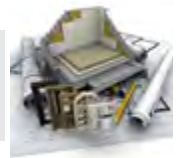
QUELQUES CHIFFRES - ANNÉE 2020

ETAT CIVIL

. 18 naissances . 13 décès . 7 mariages . 4 PACS

URBANISME

. 15 certificats d'urbanisme opérationnels réalisables (contre 21 en 2019)
 . 45 déclarations préalables de travaux accordées (contre 32 en 2019)
 . 28 permis de construire accordés (contre 19 en 2019)



ZOOM SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE : C'est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Sont, par exemple, soumis à déclaration préalable de travaux :



- l'agrandissement d'une construction existante inférieure à 20 mètres carré, et supérieure à 5 mètres carré,
- une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (création d'une ouverture, changement d'une porte, de volets ou de fenêtres par un autre modèle, rénovation de toiture...),
- la transformation d'un garage en pièce d'habitation de moins de 20 mètres carré,
- l'annexe à votre habitation (abri de jardin, garage, carport, barbecue) quand l'emprise au sol est supérieure à 5 mètres carré et inférieure à 20 mètres carré,
- une piscine quand la superficie du bassin est supérieure à 10 mètres carré et inférieure à 100 mètres carré

LES TRAVAUX...

-> SUR LA VOIRIE

L'équipe technique a réalisé la réfection de près d'1 km de routes communales pour un montant global de 13 000 € :

- la route de La Coussetie
- l'impasse de Guillemy
- une partie de la route du Poujol
- et la partie de la Route de la Mémoire qui dessert les maisons d'habitation.



L'entreprise Eurovia sur la Route du Mas



Travaux de déneigement Rue des Monédières



L'équipe technique Impasse de Guillemy

L'entreprise Eurovia a réalisé des travaux de voirie pour un montant total de 128 604 € (travaux et honoraires) :

- la route du Mas, dans sa partie comprise entre Goursat et La Grandie (montant des travaux : 49 722 €),
- la route de La Rebeyrotte (à partir de Vertougie, pour un montant de 72 272 €)

-> D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'entreprise Ladowicht est intervenue :

- Maison Tournadour : pour changer le revêtement de sol des parties communes - pour un montant de 4 390 €.
- La Grande Salle : pour refaire le parquet de la salle de danse - pour un montant de 3 450 €
- Résidence du square du 8 mai : pour faire le ravalement de la façade - pour un montant de 6 470 €



LA VIE SOCIALE AVEC LA COVID

La crise sanitaire nous a obligés à revoir nos comportements, nos relations sociales, et a fait de 2020 une année particulière.

Malgré tout....

L'ÉCOLE À FÊTÉ LE LIVRE

Vendredi 6 novembre a été une journée de découverte artistique et littéraire pour les élèves de toutes les classes primaires de l'école de Sainte-Féréole.

Le dessinateur corrézien Pierre Senon est en effet intervenu dans chaque classe pour expliquer comment se construisait un livre et pour initier les jeunes au dessin et à l'illustration. Il leur a fait construire et dessiner son héros, Marcello l'asticot. Certains faisaient d'ailleurs déjà preuve d'un très bon coup de crayon. Une ambiance studieuse et intéressée a régné dans chacun des cours visités.

Cette opération devait marquer à l'origine le démarrage de la Foire du livre de Brive, annulée en raison des circonstances sanitaires.

Cette proposition de Pierre Senon a tout de suite été accueillie favorablement par la municipalité, la directrice et les enseignants de l'école. La présence de l'artiste à l'école a rendu réels et vivants le livre et les cours d'arts plastiques.



Cette opération a permis qu'un livre soit offert grâce à Pierre Senon à chaque élève, suivant le niveau de classe : « Marcello au marché » pour les maternelles ou « Les 12 soupes de Marcello » pour les primaires.

L'intervention de Pierre Senon a marqué l'importance du livre et des créateurs qui travaillent pour qu'il vive. Elèves et enseignants étaient ravis d'avoir accueilli le dessinateur ; le but de la journée était atteint : fêter le livre, familiariser les jeunes avec le monde de la création et de l'édition, les faire rêver, d'autant que « Marcello » est un produit entièrement Corrézien.

LA BIBLIOTHÈQUE EST RESTÉE OUVERTE

Grâce à ses bénévoles, la bibliothèque a pu rester ouverte et s'est adaptée à de nouveaux horaires pour continuer à accueillir ses lecteurs.

Elle est désormais ouverte les

lundi et vendredi de 15h30 à 17h30
mercredi de 14h30 à 16h30.

HOMMAGE ET MEMOIRE MAINTENUS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est en comité restreint qu'a eu lieu la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Autour d'Henri Soulier, Maire, s'étaient réunis Gilbert Bouillaguet, président de la FNACA et en charge du devoir de mémoire pour les ACPG (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre), les porte-drapeaux, des élus et, toujours dans le respect de la distanciation, quelques habitants. Dans son hommage, Henri Soulier a insisté sur la nécessité de faire vivre le Devoir de mémoire qui permet aussi de connaître ses racines et a rappelé les souffrances vécues par les soldats et la population ; ce sont 104 enfants de la Commune qui ont trouvé la mort pour défendre la liberté et les valeurs de la République entre 1914 et 1918.



Henri Soulier, Maire, lors de l'hommage

HOMMAGE ET MEMOIRE MAINTENUS - SUITE



Gilbert Bouillaguet remet le diplôme à Robert Chauzat

Moment d'unité nationale, ce 11 novembre a aussi été marqué à Sainte-Féréole par l'hommage rendu à Monsieur Robert Chauzat, porte-drapeau. Gilbert Bouillaguet, au nom du directeur de l'ONAC (office national des anciens combattants), et de la FNACA, lui a remis le diplôme d'honneur de porte-drapeau. Il a souligné combien ce diplôme était mérité au vu de l'investissement total de M. Chauzat dans sa mission et dans le monde des anciens combattants. M. Bouillaguet et Henri Soulier adressaient chacun des félicitations au porte-drapeau en soulignant aussi le rôle essentiel qu'il jouait pour les cérémonies et donc dans la transmission de valeurs et de mémoire. Ainsi, même en ces circonstances particulières, émotion, respect et mémoire étaient présents autour du Monument aux morts de la Commune.

COMMÉMORATION DU MASSACRE DE LA BESSE

Le 15 novembre 1943, 18 maquisards ont trouvé la mort sous les balles des nazis à la ferme de La Besse près du village de Laubeyrie, à Sainte-Féréole. Comme chaque année, la cérémonie d'hommage et de mémoire s'est déroulée sur les lieux mêmes. Bien sûr, compte tenu des mesures sanitaires, c'est en comité réduit que le recueillement a eu lieu devant le monument où sont inscrits les noms des jeunes gens qui se sont levés pour défendre la liberté, leur pays et les valeurs républicaines. M. le Sous-Préfet de Brive, des conseillers départementaux, des élus municipaux, M. Bouillaguet, président de la FNACA et des habitants se retrouvaient au pied de la stèle. Dans son discours, Henri Soulier, Maire, a salué l'engagement des maquisards, rappelant leur sacrifice et soulignant combien il était nécessaire de rappeler les valeurs essentielles défendues par les forces de la Résistance ; Henri Soulier affirmait aussi qu'il n'était pas possible, même en cette année si particulière, de ne pas commémorer le massacre perpétré en lisière de la forêt des Saulières, de ne pas saluer la mémoire de ces hommes. Cette année aussi, le devoir de mémoire s'est exprimé ; les maquisards de la Besse ont été honorés et l'émotion était palpable en cette période si troublée.



Dépôt de gerbe par M. Laycuras, Sous-Préfet de Brive, et Henri Soulier, Maire de Sainte-Féréole



Les portes drapeaux salués par les autorités



LES FESTIVITÉS DE NOËL ONT EU LIEU...



La municipalité s'est investie pour que ce temps de convivialité soit maintenu en s'assurant que les gestes barrières et le protocole sanitaire soient bien respectés. L'APE a ainsi été très impliquée dans les festivités de Noël en offrant aussi des cadeaux aux enfants de la garderie qui ont reçu la visite du père Noël.

A L'ÉCOLE, les enfants ont bénéficié du repas de Noël à la cantine avec de nombreux produits locaux. Un spectacle a été proposé à tous, maternelles et primaires dans la Grande salle le mardi 15 décembre, au son de l'accordéon de Joëlle Pascal qui a emmené les enfants en voyage.

AU CENTRE DE LOISIRS, alertés par un bruit de grelots emplissant le ciel, les enfants ont découvert un courrier provenant directement du pôle Nord, les envoyant en mission pour aider le Père Noël et ses lutins! Chacun était tellement impliqué dans sa tâche que personne n'a remarqué le traîneau qui s'est arrêté pour déposer de nombreux cadeaux: livres, voitures, jeux de société, matériel de jardinage ; les enfants ont été gâtés. Puis ce fût au tour d'Olivier de les régaler d'un repas de Noël dans une salle spécialement décorée. L'après-midi fût consacrée à tester les nouveaux jouets et cette journée extraordinaire s'est achevée autour d'un chocolat chaud et d'une brioche.

La semaine d'avant les congés scolaires a donc été riche pour les enfants de Sainte-Féréole. Malgré un emploi du temps très chargé, le père Noël a été très présent dans la commune pour la plus grande joie de tous, petits et grands. Il faut dire aussi que ses lutins l'ont bien aidé dans ses nombreuses missions, lutins bien épaulés par les personnels des services enfance jeunesse, administratifs et techniques qui ont permis la continuité des animations en cette période si particulière.

AVEC LES AÎNÉS

Les circonstances sanitaires ont malheureusement contraints la mairie à annuler le repas des Aînés. Le conseil municipal a donc décidé de marquer le temps des fêtes d'une manière renouvelée. Les colis ont été distribués aux plus de 80 ans dans la semaine qui a précédé Noël, en respectant les gestes barrières et donc la distanciation physique. Ces visites, même à distance, ont permis aux élus de garder le contact avec leurs concitoyens, les écouter et parfois les reconforter. Une attention particulière a été apportée à la confection de ces colis; en effet, les produits locaux ont été privilégiés afin de mettre en valeur le travail et la production de nos artisans de proximité.

De même, la municipalité a souhaité cette année offrir un bon d'achat aux plus de 65 ans, bons à faire valoir dans nos commerces locaux (boulangerie, boucherie, libre-service Vival).

Les résidents en Ehpad se sont vus remettre en cadeau un parfum; il n'a pas pu être remis en mains propres compte tenu des gestes barrières mais à l'entrée de chaque Ehpad accueillant flégeoises et flégeois.

AVEC LES ENFANTS

Tout a commencé le vendredi 4 décembre, place de l'église et place du marché, avec la mise en fonction des illuminations de Noël installées sur la place de l'église par la commune, avec la remise des sapins de Noël commandés à l'association des parents d'élèves par de nombreux flégeois.

La boîte aux lettres illuminée du père Noël a eu un vif succès. Les courriers ont été envoyés au père Noël qui a fait des réponses.

De nouveau, la place du marché a été animée le samedi 19 décembre après-midi à Sainte-Féréole. Le Père Noël a terminé sa semaine en rencontrant les enfants de la commune mais aussi leurs parents, venus chercher les bourriches d'huîtres commandées à la société sportive ou les chocolats vendus par l'association des parents d'élèves.



Joëlle Pascal en spectacle



Pour les résidents en Ehpad



LA FLEGEOLOISE

L'année 2020 sera, pour les associations, une année gravée dans nos mémoires, la crise sanitaire ayant perturbé le bon déroulement de nos manifestations habituelles.

Malgré cela, portée par la volonté des Présidents et des bénévoles des associations, La Flégeoloise, en accord avec la Chambre d'Agriculture et la Mairie, a décidé d'assurer, dans un contexte différent la mise en place des marchés festifs pour accompagner les producteurs présents tous les jeudis de l'été.

Ce sont donc les neufs marchés de l'été qui ont été réalisés en respectant les protocoles sanitaires. Même si la fréquentation s'en est ressentie chaque jeudi, ces vrais moments conviviaux ont été appréciés de tous. L'organisation mise en place a répondu à toutes les exigences sanitaires. D'ailleurs notre organisation des marchés de producteurs de pays a fait l'objet de deux reportages télévisés sur les chaînes de TF1 et France 3.

Encore une fois nous remercions tous les acteurs, le bureau de La Flégeoloise, les Présidents et les bénévoles, la Mairie, la Chambre d'Agriculture qui ont fait que, dans cette période anxiogène, nous avons pu quand même mettre un peu de baume au cœur.

En attendant, pour la nouvelle année, nous espérons pouvoir retrouver toutes nos activités normalement et ainsi pouvoir se rencontrer à nouveau..

Le Président, Vincent CANOVAS

COMITÉ DE JUMELAGE MANOCALZATI

Des nouvelles de nos amis de Manocalzati
Tout projet d'échange étant gelé par la force des choses depuis un an, nous entretenons une correspondance nourrie avec notre commune jumelée.

Comme nous, tous gardent espoir de se revoir au plus vite mais ...

La pandémie dans mon pays par Virgilio Landiorio

« Comme j'habite à quelques centaines de mètres du centre de Manocalzati, je dois traverser la moitié de la ville pour aller au kiosque à journaux acheter le journal. À chaque fois, c'est un coup au cœur de voir les rues désertes et, même le dimanche, les quelques magasins fermés.

Les écoles ont récemment rouvert, mais il est à craindre qu'à tout moment elles ne soient à nouveau fermées si l'infection pénètre dans les salles de classe. La mortalité que nous avons eue dans le village l'année dernière était beaucoup plus élevée que les années précédentes.

Nous avons eu des familles entières touchées par le virus, et donc mises en quarantaine. Le plus grave, cependant, est que le pays manque de repères religieux et administratifs.

J'appartiens à la génération de ceux qui ont fréquenté le lycée à la fin des années soixante du siècle dernier, et je ne peux sans raison regarder ce qui se passe autour de moi avec indifférence. Je n'oserais pas non plus comparer les adolescents de mon époque à ceux d'aujourd'hui. Certes, aujourd'hui, ils sont plus désorientés, et les milliers d'indications contradictoires ne contribuent pas à les orienter, mais à alimenter une sorte de confusionnisme existentiel. Pourtant, en cette année de stase forcée, combien de choses ont bougé ! Sous nos yeux se déroule une révolution dont nous ne sommes pas les protagonistes, mais les spectateurs.

Autre que la ville fantôme, comme le dit le titre d'une série télévisée à succès sur les villages abandonnés à cause des glissements de terrain et des tremblements de terre, mon pays est entré dans l'éclipse, ou plutôt fermé dans l'apathie.

Au début de cette année 2021, souhaitant à mon marchand de journaux une bonne année, j'ai recommandé : « Ne vous faites pas aussi l'idée de fermer le kiosque à journaux, dans ce pays où tout est fermé ou ferme ». Ce n'est pas une invitation au sacrifice, mais un encouragement à surmonter les difficultés, qui ne sont pas rares et s'adressent à tous. »

Le Président, Jean-Charles CASADÉÏ



FHT

Avec l'épidémie du Covid-19 qui entraîne l'interdiction de se regrouper, l'amicale FHT vous annonce la suspension de toutes manifestations à venir. Il faut croire en des jours meilleurs ou nous pourrons à nouveau nous rassembler. En attendant, prenez soin de vous, prenez soin les uns des autres.

Le Président, Christian VIEILLEFOND

DON DU SANG

Toute l'équipe vous présente une belle et heureuse année 2021. En 2021, ne perdez pas une goutte de votre générosité ! Vous le savez, les dons de sang sont vitaux et indispensables pour soigner les patients, en 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies ! Nous avons besoin de vous. Grâce à votre mobilisation à nos côtés en cette période difficile, mais aussi toute l'année, nous répondons aux besoins constants des patients. Nous mettons tout en oeuvre pour appliquer les gestes barrières, nous vous attendons nombreux pour nos collectes 2021.

Vendredi 02 Juillet
Vendredi 8 Octobre
Jeudi 30 decembre
Salle du temps Libre de 15h30 à 19h



Résultats des collectes :
 2019 > **186 dons** > 6 nouveaux donneurs
 2020 > **209 dons** > 12 nouveaux donneurs

*Martine Pagnon et toute l'équipe ;
 Jeanine, Denise, Josy, Raymond, Sylvie, Simone, Suzy, Lucette, Bernadette.*



LA ROSE DES VENTS

Ce virus nous oblige à restreindre voire à arrêter nos déplacements, nos congratulations, nos moments de convivialité, ce qui fait partie de notre bien-être. Tout cela n'est pas perdu car nous constatons quel plaisir nous avons à nous voir, masqués bien sûr, à distance, devant chez La boulangère, devant chez JAUBERT et devant chez Vival pour ceux qui peuvent se déplacer, à nous écouter au téléphone pour les autres, sans oublier les SMS ! À bientôt en visio avec nos tablettes ?

Les ateliers informatiques sont dans les starting-blocks, repoussés 2 fois mais prêts à repartir, en lien avec l'instance de l'autonomie, pour mieux utiliser ces outils devenus indispensables pour garder le lien. Pour le Nouvel An, le bureau vous a envoyé à chacun une carte de vœux un peu particulière, avec un stylo ! Cela a été très, très apprécié en effet, nous vous en remercions.

Pour nos projets de sortie, nous sommes en lien avec le voyageur et prêts pour faire une sortie ensemble comme on aime. Le CCAS est présent et reste à votre disposition si vous avez besoin.

Le bureau de La Rose des Vents reste à votre écoute, n'hésitez pas !

Bon ! Le repas Farcedures chez Veronique est remis mais les photos restent pour nous garder en haleine comme on dit ! Une pensée pour nos amis qui nous ont quittés.

La Présidente, Simone AIMARD





SOCIÉTÉ SPORTIVE DE SAINTE-FÉRÉOLE >FOOT

L'association s'est de nouveau engagée pour une nouvelle saison avec un effectif pléthorique de plus de 60 licenciés seniors, 20 licenciés seniors féminines, 75 licenciés école de foot et une nouvelle équipe dirigeante encore plus motivée.

Malgré un contexte social et économique difficile et une crise sanitaire qui ne fait qu'évoluer et détériorer notre vie quotidienne, le club s'est orienté vers une restructuration sur des nouveaux postes afin de permettre l'activité de ce sport qui nous rassemble tous, acteurs, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, supporters et sans oublier nos partenaires sociaux car sans eux, nous ne pourrions faire vivre le club.

Suite à cette crise sanitaire, le bureau a dû faire face à une situation inédite et de ce fait mettre en place une équipe pour le respect des gestes barrières et la désinfection des locaux après chaque utilisation selon le protocole. Cette équipe s'est de surcroit employée durement et longuement pour comprendre et faire respecter les attentes du gouvernement. En conséquence, le club a dû investir et gérer des coûts supplémentaires sur le budget de la saison.

Au regard de cette charge financière supplémentaire, l'équipe encadrante s'est engagée dans des animations de fin d'année notamment la vente d'huitres et de vin tout en respectant le protocole sanitaire, sur la place du Marché de la commune de Sainte-Féréole. Cette manifestation a été réalisée avec succès grâce à la qualité de ses produits et de nos bénévoles toujours aussi agréables et joyeux même si l'épidémie fait rage. De plus, d'autres animations seront mises en place notamment un vide grenier sur la période d'avril 2021 ainsi que la vente de produits locaux.

Malgré toute la ferveur du club et de son équipe, la saison n'a pas pu se poursuivre en raison de l'évolution de la crise sanitaire. Toutefois, les équipes encadrantes des seniors et de l'école de foot, en accord avec le bureau, s'adaptent et continuent à pratiquer le football sans aucune opposition, et font évader un instant les différents acteurs de ce climat si pesant.

Néanmoins, un projet a été élaboré par les encadrants et les parents de l'équipe des U15 afin de réaliser un rêve : participer à la coupe du monde des Jeunes en Suède appelée « GOTHIA CUP », que vous pourrez suivre et même soutenir à travers des messages d'encouragement sur les réseaux sociaux durant la période estivale. Un grand stimulant pour relancer la motivation des joueurs mais aussi des éducateurs pour cette saison si apathique.

C'est pourquoi le club et son équipe remercient tous les protagonistes au bon déroulement de sa vie et espèrent vous revoir prochainement dans des meilleures conditions sanitaires afin de se retrouver et de partager ensemble de nouveaux moments autour des terrains de football.

Le Président, Laurent DELPY



FNACA

La section du comité local de la F.N.A.C.A. présidée par Gilbert BOUILLAGUET, contrairement à ses habitudes et compte tenu des obligations relatives à la pandémie actuelle, n'a pu réunir trimestriellement son conseil d'administration. Cependant le jour du 14 juillet, fête nationale, en présence des responsables de la Municipalité et d'une petite délégation de l'association, la Croix du Combattant a été remise à Roland ROYER.

Le 21 juillet bon nombre d'adhérents a assisté à la cérémonie commémorative de La Valeyrie à Saint-Germain-les-Vergnes. Le 11 novembre une petite cérémonie sensiblement identique à celle du 14 juillet s'est déroulée pour commémorer le cessez-le-feu de la 1ère Guerre Mondiale. A l'issue de celle-ci le diplôme de porte-drapeau fut remis à Robert CHAUZAT. Le samedi 13 novembre quelques adhérents avec leur porte-drapeau ont accompagné leur président à la commémoration du massacre de La Besse. Le président et son conseil d'administration ainsi que les membres de l'association ont été attristés par le décès de Robert RAFAILLAC, l'un de ses porte-drapeaux. Dans la situation actuelle, le président, soucieux du devenir de ses ressortissants, a essayé de les informer par voie de presse, sur la possibilité de les aider le cas échéant. L'année 2020 étant écoulée, et on ne s'en plaindra pas, fasse que 2021 vous apporte bien des choses à vous toutes et tous.

Le Président, Gilbert BOUILLAGUET.



SYNDICAT D'INITIATIVES

La crise sanitaire actuelle entraînant la fermeture de la maison des associations et de la salle du temps libre nous a obligés à arrêter toutes nos activités depuis le mois de mars 2020. Les mois de septembre et octobre nous ont donné une petite bouffée d'oxygène et nous ont permis de retrouver le bien vivre ensemble. Dès la réouverture de nos salles, espérons le plus tôt possible, le temps sera venu de repartir d'un bon pied. Il sera alors possible de faire notre assemblée générale annuelle et de revenir dans nos ateliers. Les projets seront alors évoqués ; pour l'instant, restons prudents.

La Présidente, Brigitte OUFFAURE.

BUREAU : Présidente : OUFFAURE Brigitte - Trésorière : FADAT Francine - Secrétaire : GERAUD Michèle

SCRABBLE : lundi 14h.16h30 Michèle GERAUD 05.55.85.75.97 - **GENEALOGIE** : mardi 14h.16h30 J.F MADRANGES 06.87.03.01.21 - **COUTURE** : jeudi 14h.17h Michèle GERAUD 05.55.85.75.97 - **PATCHWORK** : samedi 14h30.17h30 Josy VERLHAC 05.55.85.70.48 - **ECRITURE** (mensuel) dernier vendredi du mois 17h.19h Mado CAHUZAC 06.14.47.23.52 - **EVENEMENTIELS** : Anne.Marie LACOMBE DALIX : 06.77.47.98.27 - email : anne-marie.dalix@orange.fr et Brigitte UMINSKI : 06.22.34.23.88 - email : b.uminski@yahoo.fr



APE

Malgré le contexte que tout le monde connaît, l'association des parents d'élèves a su se mobiliser afin de récolter des fonds pour l'école. Les membres de l'association ont organisé plusieurs manifestations lors des fêtes de fin d'année.

Tout d'abord, la vente de sapins qui s'est déroulée auprès des parents de l'école mais également, pour la première année, au secrétariat de la mairie. Les membres de l'association tiennent à remercier les secrétaires de mairie ainsi que Monsieur le maire pour la réussite de cette action.

La deuxième action a été la vente de chocolats. L'association souhaitant soutenir les commerces locaux, un partenariat avec la chocolaterie Vimbelles installée à Brive a été mis en place.

La soirée de lancement des festivités de Noël organisée par la mairie a permis la distribution et la vente des sapins et des chocolats. Grâce au soutien des flégeoises et flégeois ainsi qu'à l'investissement des bénévoles, ces deux actions ont été des réussites.

L'association des parents d'élèves a également organisé le Noël de la garderie et la galette des rois avec un goûter pour les enfants en partenariat avec la boulangerie Séguy ainsi que les vergers du pré de sagne. Ce fut l'occasion pour le Père Noël de venir saluer les enfants et amener les cadeaux offerts par l'association pour la garderie.

Nous espérons pouvoir organiser le loto annuel de l'association en fin d'année scolaire si les conditions sanitaires le permettent.

*Le bureau de l'Association des Parents d'Elèves
Président : Christophe SERINGE*





COMITÉ DES FÊTES

La crise sanitaire que nous traversons a commencé peu de temps avant que la saison festive du Comité des Fêtes ne démarre.

Le programme était prêt !

Soirée farcidures animée par Serge Conjad et Loup Parça, Veillée de la Saint Jean animée par Momo et son orchestre, tout annulé... Pourtant les pagots étaient confectionnés depuis quelques jours avant que le confinement ne soit annoncé. Ce contexte particulier n'avait cessé de motiver les bénévoles du Comité des Fêtes, qui restaient dans l'attente d'animer leur commune dès que les conditions le permettraient. Une période de répit commença après le confinement et permis à l'association de réaliser deux de ses manifestations. Au préalable, il a fallu prendre soin d'adopter toutes les mesures et de mettre en place tous les moyens nécessaires pour sécuriser les rassemblements et limiter la propagation du virus. Chaque événement faisait l'objet d'une validation en aval de la mairie et de la préfecture. Ainsi, le dimanche 26 juillet, les puces d'été et la balade se sont déroulés avec une organisation exceptionnelle : circulation piétonne à sens unique dans le bourg, mise en place de signalétique, aménagement de divers espaces... Puis vint la fête votive, les 11, 12 et 13 septembre : c'était la manifestation qui primait sur toutes les autres et celle que le Comité des Fêtes avait à cœur d'organiser. Au vu de la situation sanitaire du moment, un petit programme s'est construit rapidement. Le temps chaud et ensoleillé était au rendez-vous, ce qui fit de cette fête une réussite. Les festivités commencèrent le vendredi soir avec l'ouverture de la fête foraine, qui comptait pas moins de dix attractions, ces animations étaient présentes tout au long du week end. Le Comité des Fêtes s'est mobilisé pour s'offrir une belle revanche sur l'année précédente où il y avait eu moins d'attractions. Ces nouveaux manèges ont permis de distraire petits et grands. Le samedi, le concours de pétanque au stade a réuni plusieurs amateurs et novices de ce

jeu. La journée s'est terminée dans le bourg avec le groupe Oups Duo. Le dimanche, le vide grenier a complété les espaces autour des attractions foraines, toujours avec un respect des gestes barrières et la mise en place d'un sens de circulation dans le centre bourg. L'après midi s'est déroulée en chanson avec la reprise de plusieurs tubes par Karine K. L'animation s'est poursuivie, l'après midi, sur la place de l'église, avec le concert d'un groupe de Sainte Féréole, qui a montré des débuts très prometteurs, «Les Patients du Dr Kim». Et pour clôturer ce week end festif, le Comité des Fêtes avait préparé sa traditionnelle surprise. Le thème était le suivant : pendant le confinement, le comité des Fêtes a pris du poids et pour se remettre en forme, il fait appel à la Gym Tonic. Ainsi, plusieurs danseuses masculines ont assuré un show entraînant, en s'appuyant sur des coachs féminins.

Le Comité des Fêtes prépare 2021 et espère que les conditions sanitaires permettront de créer et d'organiser des événements durant l'année.

Les membres de l'association souhaitent se réunir prochainement dans une salle communale puisque leur local ne permet pas de tous les accueillir ; d'autant plus en cette période exceptionnelle où son accès se limite à une seule personne (*Suivant règle de distanciation physique en espace clos*). Ils espèrent que la nouvelle municipalité envisagera de leur mettre à disposition un local similaire à celui qu'ils avaient, il y a quelques années.

Les premières dates des manifestations sont identifiées et les premières idées paraissent : Un bal pour la Saint Jean le samedi 26 juin ; Les puces d'été et balade d'été à Santa Fé le dimanche 25 juillet. Un nouveau circuit de marche est reconnu sur la commune. La fête votive, les 10, 11 et 12 septembre. Le Comité des Fêtes vous donne rendez vous à la sortie de cette pandémie, pour vivre de nouveaux moments heureux et festifs.

Le Président, Jacques Rouhaud



EXPRESSION

La parole est donnée aux chefs d'atelier :

Affecté par le départ de sa Cheffe de Chœur, conséquence de la pandémie, **L'ATELIER CHORALE** a vu sa volonté de poursuivre ses activités, récompensée. Mme Félicie Verbruggen a répondu favorablement à notre demande. Réunis à nouveau, les choristes ont pu reprendre les répétitions en respectant les consignes sanitaires. Suite aux nouvelles restrictions imposant l'arrêt des activités, notre Cheffe de Chœur nous envoie régulièrement des enregistrements afin de préserver nos acquis et nous préparer aux répétitions du futur où la musique fait la part belle à la convivialité. - **Monique Laporte**

L'ATELIER AQUARELLE a repris partiellement ses cours en septembre/octobre en conformité avec les procédures sanitaires. Malheureusement, en novembre dernier, le rebond de l'épidémie nous a contraints, après fermeture de la salle, à peindre à la maison. Nous attendons avec impatience l'amélioration de la situation qui nous permettra de reprendre les pinceaux et de retrouver la motivation et la convivialité qui caractérise notre groupe d'aquarellistes. - **François Puche**

L'ATELIER CARTONNAGE compte une vingtaine d'adhérents qui attendent la reprise avec impatience. La saison 2020-2021 a démarré début Octobre et à cause du confinement, nous n'avons pu faire qu'une seule technique (photo de la réalisation jointe). Je vous souhaite à tous une bonne année en espérant que 2021 nous permettra de nous réunir à nouveau et de retrouver une vie normale. - **Annick Crouchet**.

L'ATELIER THÉÂTRE des adultes a commencé en Janvier 2020 avec 10 personnes, le jeudi de 20h00 à 22h00. Nous avons arrêté en Mars. Nous avons repris en Octobre, nous espérons continuer quand cela sera autorisé. Un nouveau groupe d'enfants (8 inscrits) a commencé l'activité théâtre le jeudi. La motivation est là, l'ambiance est conviviale et plutôt joyeuse. Si nous pouvons reprendre le travail, il est nécessaire de mettre en place un moment de présentation pour les deux groupes. Le théâtre, ça se partage ! Nous ferons un montage de petites scènes écrites ensemble lors d'improvisations, ou de textes d'auteurs. Nous accepterons de nouvelles inscriptions. - **Valérie Moreau**

LE CLUB ANGLAIS Depuis mars 2020 toutes les activités sont arrêtées, mais la vie continue. Dès le départ du Covid, les bénévoles Margot Snelder et Marie-Hélène Marthon, se mettront à la tâche pour enthousiasmer les petits. Le club a été créé pour les enfants de 6 à 9

ans. Une fois par semaine, après l'école, le groupe se rassemble pour parler l'anglais (avec un minimum de français). Les enfants apprennent de manière ludique, ce qui facilite l'apprentissage de la langue avec l'aide de l'animatrice. On joue, chante, bouge dans la salle, on regarde des petites vidéos, et à la fin de la séance des feuilles de coloration leur sont données pour faire des exercices. Si la situation le permet, nous allons former un nouveau groupe. Les inscriptions se limitent à 8 enfants. Pour les personnes intéressées, envoyez nous un message sur la page Facebook « Le Club Anglais de Sainte-Fereole » ou par mail au secrétariat de l'association. Concernant le Maintien, peu de choses à dire, si ce n'est le désir du groupe de reprendre rapidement ses activités. En attendant il faut garder la forme. - **Margot Snelder-Meijer**.

BRODERIE La situation ne nous permettant pas de nous réunir, les membres continuent leurs activités à domicile en attendant de se retrouver. Une dizaine de personnes adhèrent toujours à cet atelier. Les projets restent pour le moment dans les tiroirs. - **Christine Lapeyre**.

TRICOT Après une brève reprise de l'atelier Tricot en octobre 2020, nous travaillons toutes chez nous. Nous n'avons rien prévu en raison du contexte sanitaire. Nous attendons de pied ferme la reprise. - **Sylvette Marcou**.

Les salles n'étant plus accessibles, **L'ATELIER MAQUETTES ET FIGURINES** continuent ses activités à la maison. - **Lionel Moreau**

LE MOT DU PRÉSIDENT L'arrêt de toutes nos activités a créé un grand désordre dans les esprits. La désocialisation, la perte des repaires, ne plus pouvoir partager des projets et la remise en cause du vivre ensemble doivent être surmontés pour mieux se retrouver quand la pandémie sera derrière nous. Les expositions prévues l'an dernier sont bien entendu reportées. L'Assemblée Générale d'Expressions devait se dérouler seconde quinzaine de janvier. Elle est différée à une date ultérieure. Les candidatures à l'élection du Bureau peuvent être déposées au secrétariat. **Contact Monique Laporte au 0624971253.**



Activités proposées 2020-2021 : AQUARELLE : François PUCHE 06 73 46 05 63 - Maison des associations 1^{er} étage, le lundi 14h-18h30 / CHORALE : Chef de Chœur, Félicie VERBRUGGEN - Répétitions à la Salle du temps libre, le mercredi 20h-22h - Renseignements et inscriptions : Monique Laporte : 06 24 97 12 53 / CARTONNAGE : Animatrices, Annick CROUCHET : 06 13 87 52 34 - Maison des associations 1^{er} étage, le vendredi 14h30-18h00 / MAQUETTES ET FIGURINES : Lionel MOREAU : 06 18 71 10 57 - Maison des associations, 2^{ème} étage, 2^{ème} vendredi du mois à 19h30 / MAINTIEN CORPOREL : Prof. Valérie MOREAU - Salle de danse au stade, lundi et jeudi de 18h45 à 20h - Renseignements et inscriptions : Margot MEIJER-SNELDER : 05 55 25 78 50 / UN POINT C'TOUT : Maison des associations 2^{ème} étage, 4^{ème} mardi du mois de 14h à 16h. - Renseignements et les inscriptions : Christine Lapeyre : 06 07 26 63 30 / TRICOT Passion : Sylvette Marcou : 06 20 51 45 31 - Maison des associations 2^{ème} étage tous les mercredis de 14h à 17h / INITIATION ANGLAIS (enfants de 3 à 6 ans) - Maison des associations 2^{ème} étage : tous les mardis de 17h30 à 18h30 - Renseignements et inscriptions : Margot MEIJER : 05 55 25 78 50 / THÉÂTRE : Professeure Mme Valérie Moreau - Salle du Temps Libre tous les jeudis : Groupe Enfants de 18h à 19h30, Groupe Adultes de 19h30 à 21h30 - Renseignements et inscriptions : Valérie Moreau : 06 87 24 28 44 / **BUREAU** : Président, Marc Loisel 06 74 48 59 31 - Secrétaire, Monique Laporte 05 55 85 74 10 - Trésorière, Fabienne Courdurié.



L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie www.sainte-ferreole.fr

25 SEPTEMBRE 2020

DÉLÉGATION GÉNÉRALE : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION INITIALE À LA DEMANDE DU SERVICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Suite aux observations faites par les services du contrôle de légalité au sujet des alinéas 3 et 22 de la délibération de délégation générale il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

3°) De procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, soit, 200 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, 22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme dans les conditions fixées par le Conseil Municipal : pour les biens d'un montant jusqu'à 80 000€.

UNANIMITÉ

PROGRAMME « PHOTOVOLTAIQUES PAR AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE »

La commission communale « Attractivité - Prospective - Investissement » propose d'engager une opération d'auto consommation collective avec pose de panneaux photovoltaïques dans le but :

1. D'une meilleure maîtrise des coûts de l'électricité dans le temps,
2. D'un développement de solutions innovantes permettant d'améliorer le suivi et le pilotage des consommations et productions d'électricité

Le Conseil Municipal DESIGNER le CRER pour assurer les missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage,, SOLLICITER une subvention DSIL à hauteur de 40% de 225 800€, le conseil régional pour un financement à hauteur de 25%, et le conseil départemental de la Corrèze dans le cadre du contrat de contractualisation 2021-2023,

UNANIMITÉ

PROGRAMME « RÉAMÉNAGEMENT DES DEUX STADES AVEC SYSTÈME D'ARROSAGE ÉCONOME INTÉGRÉ »

La commission communale « Attractivité - Prospective - Investissement » propose d'engager une opération de réaménagement des deux stades avec système d'arrosage économe intégré. Une recherche d'eau a été réalisée par un sourcier au mois de juin 2020 qui conclut à l'existence d'eau souterraine et par conséquent la possibilité de réaliser un forage qui peut permettre l'installation d'un procédé d'irrigation raisonnée très économe.

Ce système d'irrigation permettra un entretien régulier des stades qui ne peut être assuré actuellement compte tenu d'une consommation d'eau potable excessive qui génère également une facturation d'assainissement.

Parallèlement il est nécessaire de procéder à une remise en état des deux stades par un décapage de 5 cm pour une reprise de planéité et un engazonnement.

Le Conseil Municipal DONNE un accord de principe sur la réalisation de ce programme et DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études EP Ingénierie,

UNANIMITÉ

PROGRAMME « AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE PIERRE CHAUMEIL »

La commission communale « Attractivité - Prospective - Investissement » propose d'engager une opération d'aménagement paysager de la place Pierre Chaumeil.

Cette réflexion d'aménagement des lieux permettrait :

- D'être en capacité d'attirer de nouveaux commerces ou services afin de répondre aux besoins d'une population de 2 000 habitants
- De répondre à une demande de logements locatifs
- De réaménager la place en terme d'accessibilité, de desserte, de circulation mais aussi sur le volet environnemental par la végétalisation et la désimperméabilisation des sols.

Le Conseil Municipal DONNE un accord de principe sur la réalisation de ce programme et DESIGNER Corrèze Ingénierie pour assurer les

missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage et le Bureau d'Etudes Dejante pour assurer les missions de maître d'œuvre

UNANIMITÉ

PROGRAMME « TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT LES BOIS DU COLOMBIER »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lancer la tranche 2 du lotissement Les Bois du Colombier sur la parcelle AE 235 d'une superficie de 22 968 m² dont la commune est propriétaire et qui jouxte le lotissement.

Le Conseil Municipal DONNE un accord de principe sur la réalisation de ce programme.

UNANIMITÉ

PROGRAMME « VOIRIE 2021 »

Il est nécessaire de procéder à la réfection de la voie communale dite Route du Moulin Bas (du croisement de la Route du Barrage jusqu'à La Croix des Mouches.

L'estimation du montant du projet réalisée par les services techniques de la commune est de

70 000€ H.T. (maîtrise d'œuvre incluse). Monsieur le Maire propose de s'adjoindre les compétences du BE Colibris VRD pour assurer la maîtrise d'œuvre et précise que le Conseil Départemental finance les travaux de voirie à hauteur de 40% dans la limite du plafond d'assiette éligible de 100 000€ de travaux. Il rappelle que pour l'année 2020, les travaux programmés à Sauvagnac bénéficiaient de cette subvention. Compte tenu que les travaux ont été annulés, suite à un refus d'un des propriétaires de traverser sa parcelle pour poser l'évacuation des eaux pluviales, le Maire propose que la part de subvention attribuée soit transférée sur ce programme.

Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de conduire ce dossier.

UNANIMITÉ

PROPOSITION DE DOSSIERS DE CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur le dispositif « Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 », mis en place par le Conseil Départemental de la Corrèze. Les communes doivent établir la liste des opérations envisagées pour 2021 - 2022 et 2023 afin d'obtenir un financement du conseil départemental.

Le Conseil Municipal ETABLIT la liste des différentes opérations d'investissement et SOLLICITE Mr le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour obtenir différents financements

Typologie d'opérations Description des opérations	Montants prévus	Aides sollicitées
Équipements et projets divers : Photovoltaïques avec autoconsommation collective et solution centrale photovoltaïque	228 500€ HT	30%
Équipements sportifs : Réaménagement des deux stades avec système d'arrosage économe intégré	250 000€ HT	30%
Dotation ville 2021 -2023 2 programmes villes en 2021 et 2022	100 000€ HT 100 000€ HT	40% 40%
Opérations de constructions et rénovation avec gain sur la sécurité énergétique : Création de logements et de commerces et services	300 000€ HT	2 tranches de 30%
Aménagements de bourgs, Espaces publics et opérations de désimperméabilisation des sols : Place René Chagnaud	200 000€ HT	2 tranches de 25%
Aménagements de bourgs et opérations de désimperméabilisation des sols : Traverse avenue du 8 mai et avenue de la Chapelle	200 000€ HT	2 tranches de 25%
Étude	20 000€ HT	40%
Réseau d'eau pluviales sur Route Départementale en traverse : Réseau avenue du 8 mai	50 000€ HT	30%
Équipements de vote (hors véhicule motorisé) :	30 000€ HT	40%, plafond de subvention 5 000€
Équipements communaux et travaux sans impact énergétique : WC publics	40 000€ HT	25%, plafond de subvention 15 000€

UNANIMITÉ

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LES PORTES DES SAULIÈRES »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la vente d'une parcelle de terrain de

1 500m² dont 450 m² en zone constructible située au lieu-dit « Les Peuchs Longs » et dénommé « La Porte des Saulières » acquise en juin 2019 à M. Doublet.

Des travaux de dessouchage et de mise en forme du terrain ont été réalisés et il est proposé de fixer le prix à 35 000€.

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable.

UNANIMITÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur du Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation pour fixer les règles de son fonctionnement interne. Il s'impose aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit.

UNANIMITÉ

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

UNANIMITÉ

SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET) et propose aux collectivités une convention générale d'affectation pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire issu de ce service.

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de cette convention

UNANIMITÉ

PRINCIPE SUR LA MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL

Il est proposé à l'assemblée d'instituer le temps partiel de droit dans la collectivité et d'en fixer les modalités d'application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

UNANIMITÉ

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

La loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Le Conseil Municipal DÉCIDE que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation.

UNANIMITÉ

7 DÉCEMBRE 2020

DÉCISION MODIFICATIVE

Dépenses de fonctionnement : 20 145, 00 € en diminution et augmentation de crédits

Dépenses d'investissement : 2 919,00 € en diminution et augmentation de crédits

UNANIMITÉ

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Deux demandes de subventions exceptionnelles :

- compte tenu de l'ouverture d'une 8ème classe en septembre 2020 les enseignants sollicitent un montant de 315 €

- Le président du Club de Volleyball nouvellement créé sur Sainte-Féréole demande une aide pour le démarrage de l'association. Le Maire propose de lui attribuer 200 €

UNANIMITÉ

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2021. pour un montant maximum de :

Chapitre 204 : 10 195 €

Chapitre 21 : 58 251,50 €

Chapitre 23 : 306 392, 25 €

UNANIMITÉ

AMORTISSEMENT SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT : COLONNES ENTERRÉES

Il a été demandé au SIRTOM d'installer des colonnes enterrées et la Commune a participé à la pose de ces colonnes en prenant à sa charge la différence entre le coût des colonnes enterrées et celui des colonnes semi-enterrées pour un montant de 6 536,76 €.

Le Conseil Municipal FIXE la durée d'amortissement de la

participation communale au SIRTOM à 10 ans

UNANIMITÉ

CARTES CADEAUX

Compte tenu du contexte sanitaire, le repas des aînés organisé par la Commune n'aura pas lieu.

La commission des affaires sociales propose que le repas soit remplacé de la façon suivante :

- Pour les personnes âgées entre 65 ans et 79 ans : une carte cadeau dans un des commerces de bouche de Sainte Féréole d'une valeur de 10 € pour les personnes seules et de 15 € pour les couples,

- Pour les personnes âgées de plus de 80 ans : un colis

UNANIMITÉ

MAISON FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire rappelle l'annonce faite par le Président de la République en avril 2019 sur la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Le projet peut être porté par les collectivités locales. Sainte Féréole possède une Maison de Service au Public (MSAP) située dans les locaux de la Poste avec une gestion par la Poste.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Sainte-Féréole se porte candidate pour la mise en place d'une Maison France Services en gestion communale (en lieu et place de la MSAP existante). Cette structure occuperait les locaux actuels de la MSAP et de la Poste,

UNANIMITÉ

AGENCE POSTALE COMMUNALE

En complément de la précédente délibération où il a été décidé de déposer la candidature de la commune de Sainte Féréole à la mise en place d'une Maison France Services, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre en charge les services assurés aujourd'hui par le groupe La Poste. Ainsi le bureau de Poste deviendrait une agence postale communale.

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur la transformation du bureau de poste par une agence postale communale et AUTORISE le Maire à engager le processus de changement de gestion avec le groupe La Poste. Il donne tout pouvoir au Maire pour engager les travaux nécessaires et DESIGNER Corrèze Ingénierie comme assistant à maîtrise d'ouvrage

UNANIMITÉ

ACHAT BATIMENTS PLACE PIERRE CHAUMEIL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur d'un ensemble de bâtiments situés place Pierre Chaumeil pour un montant de 30 000 € (grange d'environ 70 m² accolée à une maison de 24m², d'une maison actuellement occupée d'une superficie de 150 m² avec jardin et d'une maison en très mauvais état, menaçant ruine d'une superficie de 52m² avec une annexe attenante à l'arrière). La commune s'engage à reloger les locataires actuels leur vie durant, dans un des logements, remis en état, faisant partie de cet ensemble.

UNANIMITÉ

FOURNITURE D'ELECTRICITE - CONTRATS TARIFS BLEUS - ACCORD CADRE MARCHÉ A BON DE COMMANDE 2021/2023 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Compte tenu de l'ouverture des marchés de l'énergie les tarifs régulés verts et jaunes ont fait l'objet d'une mise en concurrence. Les tarifs bleus, règlementés prennent fin au 31 décembre 2020, ce qui oblige certains consommateurs à souscrire à une offre de marché. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a décidé de créer un groupement de commandes, ce qui présente un intérêt économique certain. La CABB serait le coordonnateur du groupement.

L'estimation annuelle du montant global du marché est de 1 250 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention constituant le groupement et DESIGNER Maurice GOLFIER en tant que titulaire,



et Eric BOUYOUX en tant que suppléant, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,

UNANIMITÉ

FRAIS DE SCOLARITÉ 2019 - 2020 : COMMUNE DE MALEMORT ET COMMUNE DE DONZENAC

Deux enfants de Sainte-Féréole sont scolarisés en classe ULIS à l'école de Donzenac, et deux à l'école de Malemort. La commune de Sainte-Féréole doit participer aux frais de scolarisation de ces enfants. La commune de Sainte-Féréole est ainsi redevable de la somme de 1 625€ au titre de l'année scolaire 2019-2020.

UNANIMITÉ

DÉNOMINATION DU CHEMIN RURAL RELIANT LA ROUTE DE LAUMEIL ET LA ROUTE DES ARDOISIÈRES

Le chemin rural qui relie la route de Laumeil (entre les numéros 19 et 21) à la route des Ardoisières n'a pas de dénomination. Or, il dessert des parcelles constructibles, et pour certaines, construites. Il est proposé de lui attribuer la dénomination suivante : chemin des Mirabelles.

UNANIMITÉ

CONVENTION DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Afin de permettre l'approvisionnement du chaniter de réfection du restaurant scolaire, il est nécessaire de signer une convention de passage avec le propriétaire riverain moyennant une indemnisation de 1 000 € en précisant que le passage sera remis en l'état initial.

UNANIMITÉ

DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Chaque commune de France doit désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de désigner Eric BOUYOUX aux fonctions de correspondant défense

UNANIMITÉ

23 FEVRIER 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 087 371,44 € - Recettes : 1 392 062,39 €

Section d'investissement :

Dépenses : 471 984,78 € - Recettes : 804 376,84 €

UNANIMITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU COLOMBIER »

Section de fonctionnement :

Dépenses : 124 809,11 € - Recettes : 72 368,95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 93 544,22 € - Recettes : 69 841,94 €

UNANIMITÉ

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2020, soit 304 690,95 € à la section d'investissement du budget primitif 2021

UNANIMITÉ

VOTE DES TAUX

Le Maire précise à l'Assemblée que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la recette de la taxe d'habitation pour les communes et les intercommunalités par une compensation par la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (TFPB) Ainsi, à partir de 2021 la commune doit donc intégrer le taux départemental de la TFPB qui est de 21,35 % dans le vote du taux communal de la taxe foncière des propriétés bâties.

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières, en intégrant à la TFPB le taux départemental soit :

- Taxe Foncière (bâti) : 15,84% + 21,35% = 37,19%

- Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

La proposition de budget présentée par le Maire s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

équilibrée en dépenses et recettes à : 1 479 118 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 136 472 € - Recettes : 2 150 706,31 €

UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU COLOMBIER »

Section de fonctionnement :

équilibrée en dépenses et recettes à : 181 152,44€

Section d'investissement :

équilibrée en dépenses et recettes à : 152 404,56 €

UNANIMITÉ

ACQUISITION FONCIÈRE : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le projet de revitalisation de la future place Jacques Chirac prévoit le traitement des espaces publics et la réhabilitation de certains bâtiments inoccupés pour en faire une réserve foncière.

Le propriétaire de la parcelle AP N°29 souhaite mettre son bien en vente au prix de 120 000€.

Il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la DETR - Catégorie Bâtiments publics, scolaires et administratifs - Opération : Acquisition foncière.

Le Conseil Municipal SOLLICITE Madame la Préfète de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention au titre des acquisitions foncières pour un montant de 40 000 € et PRECISE que ce projet est fixé en priorité 3 pour la demande DETR au titre de l'année 2021

UNANIMITÉ

ARROSAGE ET RÉFECTION DES STADES : DEMANDE DE FINANCEMENTS

L'opération de réaménagement des deux stades avec système d'arrosage économe intégré a été estimé à 200 000€ HT soit 240 000€ TTC (travaux et honoraires).

Un premier forage réalisé pour vérifier la présence d'eau souterraine s'est révélé concluant. Les travaux peuvent donc être lancés.

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires	13 825	Conseil Départemental 19	60 000
Travaux	186 175	DETR - subvention à demander	60 000
		FST - CABIS	30 000
		FCTVA	39 369
		Reste à charge Commune	50 631
TOTAL H.T.	200 000	TOTAL T.T.C.	240 000
TOTAL T.T.C.	240 000		

Le Conseil Municipal APPROUVE ce plan de financement, sollicite les organismes pour obtenir les subventions, FIXE le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA, CHARGE le Maire de procéder à la consultation des entreprises, l'autorise à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux et lui demande de rendre compte du marché.

UNANIMITÉ

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le seul contrat de développement entre la CAF et les collectivités locales, qui les engage à maintenir l'offre de service et le soutien financier aux équipements et services soutenus auparavant dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse. Le déploiement progressif des CTG vise à renforcer une approche territoriale des services aux familles, à l'échelle d'un périmètre cohérent (territoire de projet), et indépendamment des périmètres de compétences des collectivités. Le conseil municipal AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale 2021-2025, et tout

avenant relatif à ce dispositif pouvant être intégré sur la durée du conventionnement

UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES ET À LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CABB

Il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques et de la CLECT. Le Maire propose de déroger à la règle du vote à bulletin secret et propose 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des commissions :

Développement économique : Henri SOULIER, titulaire - Nicolas JAUBERT suppléant

Cohésion sociale : Fanny CHARLOT, titulaire - Bernadette BLANCHARD, suppléante

Développement durable : Eric BOUYOUX, titulaire - Patrice DELPY, suppléant

Aménagement du territoire : Patricia BUISSON, titulaire - Eric VERNAT, suppléant

Développement touristique : Nicolas JAUBERT, titulaire - Eric VERNAT, suppléant

Ressources : Vincent CANOVAS, titulaire - Fanny CHARLOT, suppléante

CLECT : Henri SOULIER, titulaire - Patricia BUISSON, suppléante

UNANIMITÉ

EMPLOIS SAISONNIERS

L'Assemblée est informée qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer les fonctions d'animateur à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et de surveillant de baignade et d'agent d'entretien pour la piscine pour les mois de juillet et août.

Ils auront droit à 2,5 jours de congés par mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Ils seront rémunérés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

UNANIMITÉ

MAISON FRANCE SERVICES : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 6 décembre 2020 actant la candidature de la commune de Sainte Féréole à Maison France Services avec la transformation du bureau de Poste en Agence postale communale. Par courrier en date du 8 février 2021, Madame la Préfète a émis un avis favorable à la transformation de la maison de service au public en Maison France Services. Le bureau d'étude FG ECO Florian Gaye a estimé les travaux à 96 000€ HT soit 115 200€ TTC (y compris tous les honoraires).

Le groupe La Poste prend en charge une partie des travaux, à hauteur de 40 000€ pour la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires - Travaux	96 000	Participation du groupe La Poste	40 000
Matériel informatique	8 333	DETR - subv à d'ider - travaux informatique	28 800
		FCTVA	3 333
		Reste à charge Commune	20 537
			32 529,60
TOTAL HT.	104 333		
TOTAL T.T.C.	125 199,60	TOTAL T.T.C.	125 199,60

Le Conseil Municipal APPROUVE ce plan de financement, sollicite les organismes pour obtenir les subventions, FIXE le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA, CHARGE le Maire de procéder à la consultation des entreprises, l'autorise à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux et lui demande de rendre compte du marché.

UNANIMITÉ

MAISON MÉDICALE :

CONDITIONS D'OCCUPATION DU SECOND ÉTAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux du second étage de la maison médicale sont quasiment terminés.

Les locaux vont donc pouvoir être prochainement occupés par des professionnels de santé.

Le Maire propose d'appliquer les mêmes conditions d'occupation à l'ensemble du bâtiment.

Il est précisé que les parties communes sont gérées directement par l'association créée par les professionnels de santé qui répartit les frais à chacun d'entre eux.

UNANIMITÉ

PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORRÈZE

Le montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze s'élève à 18 737,44 €. Il est proposé que cette somme soit mise en recouvrement par les services fiscaux.

UNANIMITÉ

PROGRAMME ÉCOLE NUMÉRIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR

La Directrice de l'école a sollicité la mairie pour compléter l'équipement « Ecole numérique » suite à la création d'une 8ème classe : un V.P.I. et un micro-ordinateur portable pour l'enseignant. Le coût de cet équipement est de 2 210€ HT, soit 2 652€ TTC. Ces équipements peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% soit 1 105 00 €. Le reste à charge pour la commune est de 1 547,00 €.

UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN APPLICATION DROIT DES SOLS (ADS)

Par délibération du 15 décembre 2014 et du 29 juin 2015 il a été constitué entre la ville de Brive et l'Agglo des services communs dont celui de l'ADS. Suite au désengagement de l'Etat, il a été constitué avec 40 communes de l'Agglo un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols. La convention formalisant la création de ce service est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

UNANIMITÉ

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE FINANCEMENTS - Suppression des appareils à énergie fossile

Dans le cadre du plan de relance et notamment du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, les services de l'Etat ont fait un appel à projets aux communes. Le Maire a proposé le dossier suivant : le remplacement des chaudières fioul des bâtiments scolaires et de la mairie, ainsi que la chaudière gaz du bâtiment communal abritant la bibliothèque municipale. Ce remplacement permettra de supprimer totalement les chaufferies à énergie fossile au sein de la commune. Le Maire propose de s'adjoindre les compétences de Corrèze Ingénierie comme assistant à maîtrise d'ouvrage qui a estimé le montant de l'opération à 123 300 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	10 000	CD 19	36 990
Contrôle amiante	800	DETR ou DSIL - subvention à demander	36 990
CT, CSFS	2 500	FCTVA	24 271
Travaux	105 000	Reste à charge Commune	49 709
Imprévus	5 000		
TOTAL HT.	123 300	TOTAL T.T.C.	147 960
TOTAL T.T.C.	147 960		

Le Conseil Municipal APPROUVE ce plan de financement, sollicite les organismes pour obtenir les subventions, FIXE le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA, CHARGE le Maire de procéder à la consultation des entreprises, l'autorise à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux et lui demande de rendre compte du marché. **UNANIMITÉ**

**NAISSANCES**

Luka MILOVANOVIC, né 5 septembre 2020,
De Zeljko MILOVANOVIC et de Julie PERRIER, 4 rue des Monédières

Marius, Nicolas DELPY, né le 17 octobre 2020
D'Aurélien DELPY et Marjolaine MANIÈRE, 1 route de la Grandie

Julia, Jeanne LEVEQUE, née le 30 octobre 2020
De Michaël LEVEQUE et d'Aurélie Brigitte PRIOUL, 11 route de Saint-Hilaire-Peyroux, Le Noyer

Lisa DAULIAT, née le 1er novembre 2020
De Bastien DAULIAT et Mélanie BOIREAUD, 2481 route de Tulle, Les Palisseries

Nathan, Pierre AGELOUX, né le 18 décembre 2020
De Jérémy AGELOUX et de Natacha, Adeline PIERRE, 1 chemin de la voie romaine

Mila, Tina, Marie GERALDES, née le 19 décembre 2020
D'Anthony GERALDES et d'Amandine LAGANDOGNE, Les Chapelaudes

Evan RINALDI, né le 4 janvier 2021
D'Anthony RINALDI et de Mélina, Isabelle CONTET, 2 route du Prévieux, Martignac

Juliann, Xavier, Pascal LAGADEC, né le 4 février 2021
De Jérémy, Serge LAGADEC et de Marie-Aude, Luce,
Raymonde CAZEAUX, 2811 route de Brive, les Vignottes

**MARIAGES
& PACS**

M. Loïc Philippe Bernard LACAILLE et Mme Élise Marie-Philippe DHONDÏ
8 chemin du Treuil - le 29 août 2020

M. Nicolas LESTRADE et Mme Marion COURDURIE
4 route d'Aujol - le 4 septembre 2020

**DECES**

M. Paul, Jean-Marie BOSSOUTROT, 72 ans - 19 route du Noyer - Décédé le 8 septembre 2020

Mme Marie Antoinette VERNAC, épouse VIDALIE, 87 ans - Bois d'Aujol - Décédée le 19 octobre 2020

M. Louis JAUBERT, 94 ans - 3 rue du Commerce - Décédé le 21 octobre 2020

Chanoine François BEZANGER, 90 ans - 2 route de Mons - Décédé le 04 novembre 2020

M. Jean-Baptiste, François COUSSIRAT, 84 ans - 6 avenue de la Liberté - Décédé le 17 décembre 2020

Mme Jeanne, Maria MARTIN, veuve VERLHAC, 85 ans - 3281 route de Tulle - Décédée le 19 décembre 2020

Mme Pierrette, Jacqueline, Bernadette MICHEL, veuve BOUYSSOUS, 89 ans - 5 avenue de la Liberté -
Décédée le 2 janvier 2021

Mme Rosa, Léa Anna DELON, veuve DELPY, 93 ans - 724 route du Barrage - Décédée le 12 janvier 2021

M. Jean, Marie LACROIX, 97 ans - 1620 route de Venarsal - Décédé le 16 janvier 2021

M. Robert RAFAILLAC, 78 ans - 20 route de Cros - Décédé le 21 janvier 2021

Mme Jeanne, Emilienne, Anne AVICE veuve MONS, 89 ans - 27 route d'Aujol - Décédée le 7 février 2021

Mme Jacqueline, Germaine, Marthe, Elise PLANCHOT, 79 ans - Laramée - Décédée le 15 février 2021

NOUVELLES INSTALLATIONS

Des créations et des installations malgré la crise !

L'ATELIER D'ELISA - SALON DE COIFFURE MIXTE/BARBIER - Elisa YVORRA

Un nouveau salon de coiffure a ouvert perpétuant l'activité à la suite de Marie Jeanne Casadei et Jessica Estampe. Elisa, 20 ans, dotée de son Brevet professionnel a d'abord décidé d'exercer son art en Australie durant un an. De retour en France elle crée son entreprise artisanale et choisit de s'installer près des siens à Sainte-Féréole.

Coiffeur, barbier, coloriste, c'est dans un nouveau décor chaud et soigné qu'elle vous accueille et vous propose une large gamme de soins...

L'ATELIER D'ELISA

5 avenue de la Liberté 19270 SAINTE FEREOLE / Tél. 05 44 31 65 92

FACEBOOK /Latelier-dElisa



ENVOL PRO - FOREVER : ALOE VERA - Nelly POUGEROUX

Nelly a créé ENVOL PRO pour développer le conseil en bien-être et la remise en forme. Elle propose des produits de la marque FOREVER à base d'Aloe Vera : boissons, compléments alimentaires naturels, des produits de beauté et d'hygiène pour le visage et le corps et des huiles essentielles... Nelly est également chargée du développement du réseau des collaborateurs. Elle vous accueille dans un espace de vente ou lors de présentations à domicile pour faire découvrir les produits à une clientèle plus locale.

ENVOL Pro - Nelly POUGETOUX

Mons 19270 SAINTE FEREOLE / Tél. 06 63 07 13 62

www.foreverliving.fr - EMAIL : ets.teigell@gmail.com

CHAMBRES D'HOTES ET GITE 4 EPIS - LA CLE DU MAUMONT - Emilie SCHMIT

Emilie propose de l'accueil touristique sous forme d'hébergements en chambre d'hôtes et/ou gîte rural avec des prestations de haute qualité dans un environnement rural préservé. Dans une ancienne porcherie rénovée, les 3 chambres d'hôtes de La Clé du Maumont sont équipées avec tout le confort : espace détente, cuisine, jardin avec piscine chauffée. Emilie propose aussi une table d'hôtes, privilégiant les produits locaux, pour concocter de délicieux repas, du petit déjeuner au dîner...

LA CLE DU MAUMONT

Coulié - 6, Route de la Bessoulas - 19270 SAINTE-FÉRÉOLE / Tél. 06 17 14 11 96

<https://www.lacledumaumont.fr/fr/reserver-chambre-d-hotes>

FACEBOOK / La-Clé-du-Maumont



Thomas TEIGELL

Détection de fuites - réparation

Maintenance pour particuliers et industriels

Couverture traditionnelle

Sécurisation - démontage toiture sinistrée

0648145206

TGL COUVERTURE - Thomas TEIGELL

Apprenti puis salarié au sein des Ets FOUSSAT Thomas a acquis des compétences dans de nombreux domaines de la couverture (monuments historiques, tout type de couverture traditionnelle, zinc, etc). Petit-fils et fils d'artisans, et fort de son expérience dans le domaine de la couverture, TGL COUVERTURE est spécialisée dans la détection de fuite et de tous les types de situations et de phénomènes d'infiltrations

TGL COUVERTURE : Thomas TEIGELL

Sauvagnac - 19270 SAINTE FEREOLE / Tél. 06 48 14 52 06

EMAIL : ets.teigell@gmail.com

COUVERTURE - ZINGUERIE : Florent BERCHE

Après 14 ans d'expériences acquises au sein de l'entreprise familiale, il a souhaité monter, développer et gérer sa propre structure. L'entreprise de Florent se développe autour des projets des particuliers et de projets de maisons individuelles ou en lien avec des dossiers d'architectes. Outre la couverture et la zinguerie, Florent intervient dans les poses de charpente, des opérations de démoussage, le ramonage et le bardage.

BERCHE Florent

Berchat 19270 SAINTE FEREOLE / Tél. 06 17 49 58 62





AVRIL

MAI

JUIN

JUIL

AOÛT

A l'heure où nous éditons ce bulletin, la situation ne nous permet toujours pas de vous proposer un agenda des manifestations...

Dés que cela sera rendu possible, nous vous en informerons via le site internet : www.sainte-feréole.fr et sur les PANNEAUX LUMINEUX.

D'ici là, prenez soin de vous !

MAIRIE ————— ■ 05.55.85.78.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

ECOLE PRIMAIRE ————— ■ 05.55.85.78.53

ECOLE MATERNELLE ————— ■ 05.55.85.68.67

MAISON DE L'ENFANCE ————— ■ 05.55.84.25.87

ACCUEIL DE LOISIRS ————— ■ 05.55.22.73.87

MAISON MEDICALE

MEDECINS

Dr PARAUD ■ 05.55.18.08.63

Dr CAILLONNEAU ■ 05.55.24.04.42

INFIRMIERES ■ 05.55.85.65.91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

OSTHEOPATHE ■ 06.52.58.16.57

LACOMBE Emmanuelle

ORTHOPHONISTE ■ 05.19.59.03.31

MEYER Aurélie

PODOLOGUE ■ 05.55.22.17.28

DELPHY TANTON Caroline

HYPNOTHERAPEUTE ■ 06.13.57.95.23

GAUTIER Peggy

KINESITHÉRAPEUTE ■ 05.55.22.15.54

CERMAK Vladimir

PHARMACIE ■ 05.55.85.68.72

COUDERC Emmanuelle

CORRESPONDANT PRESSE ■ 06.74.48.59.31

LOISEL Marc

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE

DU CANTON D'ALLASSAC ■ 05.55.85.73.79

Permanence en mairie sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE ■ 05.19.07.81.31

MSD Brive Est / Mme Pauline JORION

Permanence en mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

(sur rendez-vous)

MISSION LOCALE ■ 05.55.17.73.00

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

(sur rendez-vous une fois par mois le lundi matin)

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE ■ 05.55.85.66.43

LA POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ■ 05.55.85.74.00

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

TAXI ■ 06.72.28.18.34

SARL TAXI SAINTE FERÉOLE / Mme Patry

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement). Le montant de la prise en charge du taxi (2,30€) reste à la charge de l'utilisateur.

TRANSPORT A LA DEMANDE ■ 05.55.74.20.13

AGGLO

Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10 € l'aller-retour.

AGGLO

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat ■ 05.55.74.08.08

Service Assainissement ■ 05.55.74.70.15

Déchetterie Malemort ■ 05.55.92.07.18

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

GENDARMERIE DE DONZENAC ■ 05.55.85.69.50

SAPEURS POMPIERS ■ 18 ou 112 (mobiles)

SMUR ■ 15

POLICE SECOURS ■ 17

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-FERÉOLE - EDITION 1er SEMESTRE 2021

Directeur de la Publication : Henri SOULIER, Maire
Comité de Rédaction : Bernadette BLANCHARD, Eric BOUYOUX, Patricia BUISSON, Claire PIEDNOIR DE RESSÉGUIER, Eric VERNAT

Crédit photographique : Mairie de Sainte Féréole et les Associations citées - Conception / mise en pages : Agence SEY (19) - Impression : Les Imprimeurs Corrèziens

Cette brochure est imprimée sur Papier PEFC - Cert. N° 1031474c



SAINTE
FERÉOLE

MAIRIE DE SAINTE-FERÉOLE - 3 Square du 14 juillet - 19270 SAINTE FERÉOLE

Tél : 05.55.85.78.00 - Fax : 05.55.85.66.65

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr

www.sainte-feréole.fr